

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Virlouvet, 3 janvier 1866

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (261r, 262v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Virlouvet, 3 janvier 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45418>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 janvier 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Virlouvet](#)

Lieu de destination Inconnu

Description

Résumé Sur l'emploi d'économe du Familistère. Godin accuse réception de la lettre de Virlouvet du 1er janvier 1866. Il lui explique qu'il n'a pas encore fait choix d'un candidat, mais qu'il n'est pas certain que la fonction lui donne satisfaction. Il lui fait observer qu'il prétend obtenir 6 000 F d'appointements par an alors qu'il avait été question d'un minimum de 2 400 F avec la possibilité d'obtenir 5 000 F grâce à sa bonne administration. Godin lui explique que les capitaux investis dans le Familistère doivent trouver un intérêt rémunérateur et que les bénéfices réalisés doivent servir à l'éducation, au soin de l'enfance et à l'apprentissage avant d'être employés à compléter les appointements de l'économie.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

261
Lundi le 3 juillet 1666

Monsieur Verlant

par une autre lettre du 1^r et etant
oblige de vous dire que je m'uis pas encore
fait. le moment est que favorable a
la solution des questions concernant l'ame
chance a des motifs de retard que font
que mes divers candidats sont pas prêts
a me donner les renseignements que
j'attends de vous

malgre cela je vous ai promis de vous
avoir averti le 2^r et vous paroistez prêts
d'une solution je dois donc vous faire
part de mes reflexions. je ne veux pas
vous dissimuler que je ne suis pas certain
que l'emploi donne satisfaction bien vite
aux esperances qui sont un des motifs
de votre acceptation de cet emploi. vous
me faites remarquer que vous n'avez
dit que vous n'acceptiez une affaire que
si elle pourroit vous rapporter 6000 francs
au moins. je vous compris que vous dans
vouloir faire minimum de 2000 francs
que vous laissiez la possibilite d'arriver
par votre bonne administration a un
chiffre de 6000 francs. autre chose est que
moi de permettre de le gagner ou de les
gagner. apres la propre chose
que vous faites vous m'avez de l'avis

Je Familiétre les capitaines qui y sont
 engagés doivent y trouver un intérêt
 rémunératif justifié en sorte que les
 bénifices de l'entreprise ou de cette fondation
 doivent être comparables à l'éducation et au
 bien de l'espèce du bonheur à l'opportunité
 et sur ce pourront supplémenter à leurs
 ces frais et bénifices réalisés au Familiétre
 qu'il me paraîtrait rationnel de parfaire
 un complément d'indemnités à un
 énorme qui comme nous aurait confiance
 en sa bonne gestion, mais a complé-
 menté ainsi à la mère de l'individu plus
 que mon bon souhait, et je ne souhaite
 en aucun cas me voir une obligation
 entre un employé à l'avenir de
 Familiétre pour plus que ce qui lui
 sera dû compte son nom appartenant
 faire un certain et parfois, par besoin dans
 une semblable fondation de la mort de
 tous mes mouvements et autant pour me
 prouver attacher à cette administration
 l'homme qui lui voudrait autant je dois
 écrire de ma vie des obligations qui pourraient
 empêcher l'abandon d'un qui ne comprendrait
 pas ses véritable intérêts, je penche à croire
 que cette manière de voir ne correspond pas
 au sens de votre dernière lettre et que ce que
 je vous dis je vous ai dit, je vous prie de bien
 me pourvoir à ce les autres candidats suivant
 et agir au mieux de vos intérêts et
 je vous prie de me faire part de vos projets

Lambert